



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 7 Novembre 2022

### DCS n°2022-20

Date de  
convocation :  
Vendredi 28  
Octobre 2022

Délégués en  
exercice : 48

Titulaires : 33  
Suppléants : 5  
Absents non  
remplacés : 10

Quorum : 25

Votants : 37

L'an deux mille vingt-deux, le sept Novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Luc ROUSSELOT, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par Julien DE BENITO  
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER  
M. Jacques DEMANSE représenté par Carole DELAFONTAINE  
M. Christophe REYNIER-DUVAL représenté par M. Mariel MARTIN  
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

#### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée),

#### ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Secrétaire de séance : M. Nicolas PAGET

Objet : Remboursement des frais de déplacement – Mandat spécial – Conférence des SCoT Occitanie Toulouse le 20 septembre 2022



**Rapporteur : Stéphane GARCIA**

Dans le cadre des échanges sur la territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espaces (Loi Climat et Résilience), Madame Bories a participé avec un agent du Syndicat à la Conférence des SCoT qui s'est tenue le 20 septembre 2022 à Toulouse pour la Région Occitanie.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un mandat spécial pour lequel l'assemblée délibérante doit fixer les modalités de remboursement de frais et de transport et d'hébergement.

Le Bureau Syndical, réuni le 10 octobre 2022 a émis un avis favorable au remboursement des dépenses de transport sur présentation d'un état de frais et au remboursement des frais d'hébergement et de restauration aux frais réels.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 2123-18  
Entendu, l'exposé de Madame la Présidente

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le remboursement des frais de déplacement par Mandat spécial dans le cadre de la Conférence des SCoT Occitanie du 20 septembre 2022 à Toulouse,
- **APPROUVE** le remboursement aux frais réels des frais d'hébergement et de restauration, et des dépenses de transport sur présentation d'un état de frais.

La délibération est adoptée.

Madame BORIES ne prend pas part au vote.

**Vote du Comité :**

- POUR : 37
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente,  
Pascale BORIES

